



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 juillet 2026

Convocation du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 15
Présents	: 12
Votants	: 14

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Jocelyne GAUTIER, Joël DÉSILLES, Marylène MÉRET, Franck ROUXEL, Vincent DÉSILLE, Samuel GARDAN, Nicolas ROCHER, Virginie BASSET, Laura FAUVEL-LARCHER

Absents Excusés : Patrice LEQUEUX qui a donné pouvoir à Jocelyne GAUTIER, Patricia RONDEAU, Marie MARTIN qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle GEORGEAULT ;

Absent :

M. Nicolas ROCHER a été nommé secrétaire de séance.

REPAS ANNUEL DES AINES ET COLIS DE NOEL

2026-07-05

Le maire rappelle qu'un repas convivial est organisé chaque année à l'intention des personnes âgées de 65 ans et plus. Le Comité consultatif d'action sociale (CCAS) propose de reconduire cette initiative. Celle-ci se tiendra au restaurant « le Privilège » de Saint Didier le 13 novembre 2026. Une participation de 10 € par personne sera demandée.

Par ailleurs, un colis de Noël est distribué par les membres du CCAS aux personnes âgées hospitalisées.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Valide l'organisation et la prise en charge partielle du repas annuel pour les personnes de 65 ans et plus, et charge le CCAS d'en assurer l'organisation.
- Décide de maintenir une participation de 10 € à la charge des personnes concernées.
- Fixe les conditions d'accès au repas comme suit :
 - Personnes de 65 ans et plus ;
 - Personnes de 65 ans et plus qui font le choix de quitter la commune sont invités l'année qui suit leur départ ;
 - Personnes de 65 ans et plus résidant en structure (La Trémoille, Domitis, etc.).
- Valide la distribution d'un colis de Noël aux personnes âgées hospitalisées ou en EPHAD, d'une valeur équivalente à celle du repas.

Secrétaire de séance,

Nicolas ROCHER

Pour extrait conforme

Le Maire,

Christophe FESSELIER